

La commission des affaires sociales du Sénat avait intégré un amendement que Jean-Pierre Sueur avait préparé avec son collègue Jean-Pierre Godefroy et les services du Médiateur de la République sur le statut des enfants nés vivants et déclarés décédés avant la déclaration de naissance à l'état civil. Suite à un amendement de suppression de Marie-Thérèse Hermange, ce que regrette Jean-Pierre Sueur car le problème posé reste entier.

[Lire le compte-rendu intégral du débat au sujet de ces amendements](#)